

**PROJET EDUCATIF DES ACCUEILS DE LOISIRS
DE LA VILLE DE LAVENTIE**



**Maison des Loisirs
26, rue du Général de Gaulle
Téléphone : 03.21.63.17.40**



Saison 2009/2010

1- L'ACCUEIL DE LOISIRS : UN INTERVENANT DE L'EDUCATION DE L'ENFANT

L'objectif fondamental visé par l'action de l'Accueil de Loisirs est de concourir avec l'ensemble des intervenants de l'éducation de l'enfant, sous des formes adaptées aux temps de loisirs (en fonction de l'âge de l'enfant, de ses possibilités et de ses moyens), à l'épanouissement de sa personnalité, de ses potentialités et à le rendre le plus autonome possible.

Le travail de l'Accueil de Loisirs doit donc nécessairement s'inscrire dans un cadre de coéducation.

L'épanouissement de la personnalité de l'enfant se réalise à travers un ensemble d'actions éducatives dont les parents sont les premiers responsables.

Ensuite, c'est l'école qui contribue, par l'intermédiaire de l'instruction, à donner à chacun les outils nécessaires à la meilleure évolution dans la société.

C'est enfin toutes les structures socio-éducatives et culturelles, dont l'Accueil de Loisirs fait partie, qui offrent aux enfants de nouvelles possibilités d'apprentissage et de découverte.

Cette répartition des intervenants correspond bien aux différents temps de vie de l'enfant. Les loisirs y occupent toujours une grande place, d'où l'importance de l'Accueil de Loisirs qui reste cependant facultatif : l'inscription est bien une démarche volontaire.

Il est indispensable en tout état de cause que chacun des acteurs de l'éducation oeuvre dans la complémentarité et harmonieusement pour le bien de l'enfant.

2- L'ACCUEIL DE LOISIRS : LIEU DE JEU - LIEU EDUCATIF

Le jeu étant l'activité première et primordiale de l'enfant, l'Accueil de loisirs se définira comme un espace ludique.

Pourtant le jeu n'est pas simplement synonyme d'amusement, il doit aussi et surtout être considéré comme une méthode pédagogique. Le jeu en tant que tel fait appel à de nombreuses notions d'éducation : règles, respect, socialisation, réalisation d'objectifs, plaisirs, efforts, motivation, imagination...

C'est pourquoi le principe du loisir ne suffit pas à définir l'action de l'Accueil de loisirs dans le temps de vie de l'enfant. Il remplit un rôle éducatif à part entière, son activité doit être définie comme une organisation de loisirs éducatifs.

L'Accueil de loisirs tient compte de cette notion de jeu pour mettre en œuvre les moyens privilégiés :

- L'acquisition de comportements sociaux et citoyens.
- L'épanouissement de la personnalité à travers les pratiques diversifiées.
- L'expression, la création, la découverte.

3- ENJEUX ET LIMITES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le loisir peut être vécu en famille ou entre amis, mais il peut être aussi vécu dans la rue parfois dans des cadres ouverts à toutes sortes de dangers ou de conflits. Dans ces conditions, certains peuvent être confrontés à la délinquance ou à son apprentissage.

L'accueil de loisirs peut être en ce sens un facteur d'intégration sociale. De part sa spécificité, il s'inscrit comme un relais de l'organisation sociale et familiale.

Beaucoup de familles voient avant tout dans ce type d'accueil un moyen pratique de garde pour leur enfant, d'autres sont plus soucieuses des contenus éducatifs. Certaines permettent aussi à leur enfant dans une même journée de choisir entre différentes activités proposées par différentes structures. De fait, Les Accueils de loisirs organisés par la commune devront tenir compte des différents besoins et demandes des familles.

Si l'Accueil de loisirs participe, pour une part non négligeable, à l'éducation de l'enfant qui le fréquente assidûment, elle reste limitée dans le temps. L'accueil de loisirs ne peut prétendre résoudre tous les problèmes quand il y a en. Son apport est une contribution dans un projet plus global d'éducation. L'accueil de loisirs et l'équipe éducative qui le compose doivent être conscients de ces limites et en tenir compte en permanence dans leur fonctionnement.

4- MODALITES ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Les Accueils de loisirs organisés par la Ville de Laventie devront :

- Proposer un cadre sécurisant pour l'enfant et la famille. A ce titre, la participation de celles-ci à la vie de l'Accueil de loisirs sera particulièrement recherchée.
- Permettre une souplesse d'accueil permettant de répondre le plus largement possible aux demandes et besoins des familles (accueil en demi-journée)
- Proposer une amplitude horaire d'accueil adaptée, en tenant compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités de la structure avec l'objectif de maintenir un niveau de sécurité optimale à chaque instant.
- Proposer des tarifs tenant compte des revenus des familles.
- Favoriser l'accueil des enfants des divers milieux qui composent la commune, le respect des différences dans le respect des règles de vie communes au sein de l'Accueil de loisirs.

5- ORIENTATIONS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

Les Accueils de loisirs devront :

- Permettre à l'enfant de vivre des moments de loisirs agréables, enrichissants et motivants : en évoluant en toute sérénité, l'enfant sera acteur et non simple consommateur de ses loisirs.
- Développer un équilibre entre des moments individuels et collectifs en tenant compte du rythme de vie de chaque tranche d'âge.
- Favoriser l'expression, la création et la mise en valeur des ressources propres à chaque enfant.
- Permettre à l'enfant d'agir, de réaliser, de créer et favoriser l'investissement de chacun dans la réalisation des projets d'activités.
- Favoriser l'éveil, la découverte, l'initiation ou l'apprentissage par la pratique d'activités diversifiées ou novatrices.
- Veiller à l'équilibre des pratiques en explorant différents domaines : activités de plein air et de pleine nature, nature et environnement, activités artistiques et culturelles, activités physiques et sportives, activités scientifiques et nouvelles technologies, jeux et pratiques traditionnels...
- Favoriser par l'ensemble de ces pratiques l'acquisition des notions de sociabilisation, de responsabilisation et d'autonomie.

Pour jouer plus que jamais son rôle dans l'éducation des enfants et pour son ouverture sur le monde, l'Accueil de loisirs devra aborder par le jeu chacun des thèmes suivants au moins une fois durant l'année :

- Bien manger, équilibré, varié (objectifs : la santé des enfants, la lutte contre l'obésité)
- Le civisme, le respect, les incivilités (dégradations, petite délinquance), l'intérêt général primant sur les intérêts particuliers (objectifs : respect des règles de vie en collectivité)
- La citoyenneté (objectifs : l'investissement des jeunes dans la vie de la commune)
- Patrimoine, histoire, traditions, culture laventinoise (objectifs : les enfants doivent connaître l'histoire de la commune, ses spécificités pour se sentir concerné par son devenir et mieux s'y intégrer)
- Connaissance de la nature, environnement, pollution (objectifs : respect de la nature, propreté de la ville et de la campagne)

- Sensibilisation des enfants à la tolérance, la pauvreté, la faim dans le monde (objectifs : faire prendre conscience aux enfants qu'ils sont des privilégiés par rapport à d'autres)
- Développement durable, gaspillage, économies d'énergie (eau, électricité, papier, chauffage...), tri sélectif (objectifs : sensibilisation au devenir de la planète)
- Téléphones portables, toxicomanies, tabac, alcool, dépendances (objectifs : prévention des dangers qui guettent les jeunes pour leur santé et leur liberté)
- Sécurité routière, piétons, 2 roues, voitures (objectifs : prévention des risques sur la route)
- Addiction aux jeux vidéos, consoles, ordinateurs, jeux traditionnels, jeux anciens, pratique du sport (objectifs : montrer aux enfants qu'il y a des manières plus intelligentes de s'occuper...)
- Intergénérationnel, connaissance des anciens, lien social (objectifs : les seniors doivent transmettre leur expérience aux générations suivantes)

6- PRINCIPES SUR LESQUELS S'APPUIE L'EQUIPE EDUCATIVE

Les Equipes de direction des Accueils de loisirs rencontreront M. le Maire de Laventie avant chaque période de vacance scolaire, afin de l'informer des conditions de déroulement des différents séjours et de la composition de l'Equipe d'animation.

Durant le séjour, le directeur de la structure assurera le relais entre M. le Maire et les équipes de direction pour toutes les questions qui concernent le quotidien de l'accueil. M. le Maire devra être informé au jour le jour de toute difficulté rencontrée, de tout incident même mineur survenu durant le séjour. Pour tout incident grave, M. le Maire prendra les décisions qui s'imposent au vu du rapport circonstancié qui lui aura été fait.

A l'issue de chaque période, un bilan écrit sera remis à M. le Maire. Celui-ci comprendra : un rapport moral comprenant notamment les points forts et les difficultés rencontrées, les activités pratiquées et l'état des effectifs accueillis.

L'Equipe d'animation a un rôle essentiel à jouer dans la bonne marche de l'Accueil de loisirs et dans l'application des principes définis par les projets éducatifs et pédagogiques. Les animateurs seront particulièrement attentifs au respect des règles communes de fonctionnement. Leur comportement devra être en tous points et à chaque instant exemplaire.

L'Equipe éducative aura à cœur de reconnaître l'enfant comme un « être entier » capable de s'exprimer, d'agir, de réaliser.

Il s'agira d'admettre que chacun évolue et progresse à son propre rythme. L'équipe d'animation s'évertuera donc à adapter son action en fonction des possibilités et des moyens de chaque enfant.

Toutes les activités proposées le seront sans aucune discrimination fondée sur les origines sociales, ethniques ou culturelles de l'enfant.

L'Equipe d'animation devra en outre répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en terme d'hygiène et de santé. Elle veillera au respect des règles d'hygiène alimentaire.

Enfin, l'action éducative ne peut s'entendre que par la libre adhésion de l'enfant à l'activité, ce qui bannit toute action basée sur la force, la répression ou vexation de toute nature. Elle favorise donc un climat sécurisant et affectif basé sur le dialogue, l'écoute, la rencontre, la solidarité.

L'Equipe d'animation prendra cependant soin de ne pas considérer l'enfant comme le « roi », car si l'enfant a des droits en tant qu'être humain, il a aussi des devoirs regroupés dans la notion de respect des règles de vie en collectivité.